Conseil d'administration
Décision par vote affirmatif
19 mai 2020

Décision Finale

BOD/2020/05-03 – <u>Allocation d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation du Niger</u>: S'agissant de la requête soumise lors du premier cycle de financement de 2020, le Conseil d'administration

1. note que les conditions d'accès à la part fixe de l'allocation maximale par pays (MCA) sont remplies, comme indiqué dans la requête, ainsi que dans la synthèse et l'évaluation figurant à l'annexe B du document BOD/2020/04 DOC 02 ;
2. note que les conditions d'accès à la part variable de l'allocation maximale par pays (MCA) sont remplies et approuve les indicateurs d'équité, d'efficience et d'apprentissage ainsi que les moyens de contrôle décrits dans la requête et évalués à l'annexe B du document BOD/2020/04 DOC 02 ;
3. approuve une allocation de financement ESPIG, à prélever sur les fonds fiduciaires du PME, comme indiqué dans la requête présentée et résumée au tableau 1 du document BOD/2020/05-03 3 c), sous réserve de
 a. la disponibilité des fonds,
 b. la décision du Conseil BOD/2012/11-04 sur l'engagement des fonds fiduciaires au titre des ESPIG par tranches annuelles,
 c. des recommandations de financement ci-après du GPC (**tous les montants sont exprimés en EUROS**).

Tableau 1 : Niger		
a.	Allocation maximale par pays pour un ESPIG	77 300 000
b.	Part fixe	54 110 000
c.	Part variable	23 190 000
d.	Allocation demandée (100 %)	77 300 000[1]
e.	**Allocation recommandée par le GPC**	**77 300 000**
f.	Agent partenaire	Agence française de développement (AFD)
g.	Commission de l'agent partenaire, % - montant	4 % - 3 092 000
h.	Période	4 ans et 6 mois
i.	Date de démarrage prévue	1er juillet 2020
j.	Modalité de décaissement de la part variable	Ex post
k.	Source du financement	Fonds du PME

[1] Y compris 564 525 euros au titre des frais nécessaires à l'agent partenaire pour s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités.

4. prie le Secrétariat
 a. de mentionner dans sa notification d'approbation de l'allocation d'un financement au Niger les observations et les demandes de comptes rendus spécifiées par le Comité des financements et performances et exposées à l'annexe A du document BOD/2020/04 DOC 02 ;
 b. d'indiquer l'état d'avancement des points soulevés à la rubrique « comptes rendus » dans le rapport annuel sur la performance des financements, conformément à l'échéancier spécifié.